

Liste des médicaments en vigueur le 5 février 2020

La RAMQ vous informe que la ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la publication de la *Liste des médicaments* qui entrera en vigueur le 5 février 2020.

Toutefois, **des corrections** ont été apportées au fichier valideur que vous avez en votre possession.

Une nouvelle version du fichier de la *Liste des médicaments* reflétant ces changements est disponible par les services en ligne de la RAMQ. Vous devez donc utiliser le fichier nommé ESR2_FIC_VAL_20200127-122011.dat.

Nous vous rappelons que cette modification à la *Liste des médicaments* doit demeurer confidentielle jusqu'à la date de publication sur le site Web de la RAMQ, prévue le 3 février 2020.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec madame Marie-France Beaulieu au 418 682-5122, poste 5338. Vous pouvez également nous joindre par courriel à pilotage.gdm@ramq.gouv.qc.ca.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires